

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2022

Présents : **Les Brouzils** : Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN pouvoir à Emilie DUPREY – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD pouvoir à Stéphanie VALIN, Eric SALAÛN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU pouvoir à Nathalie BODET, Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Freddy RIFFAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Luc GAUTRON

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 29
Quorum : 16

Monsieur DALLET ouvre la séance à 18h50.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, il donne lecture des membres excusés et ayant donné pouvoir.

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur GAUTRON est désigné secrétaire de séance.

Monsieur DALLET demande l'ajout d'un dossier à l'ordre du jour à savoir « avenant au marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rues du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 10 novembre 2022

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire, en séance publique, du 10 novembre 2022.

Projet de territoire

Rapport n° 2 : Adoption du projet de territoire

Lors d'un bureau communautaire en date du 17 juin 2021, il a été décidé d'élaborer un projet de territoire.

Le projet de territoire a pour but de donner cohérence et visibilité à l'action de la communauté de communes. Il doit aussi servir à organiser l'action publique entre l'intercommunalité et ses communes membres.

En somme, il s'agit de définir le projet politique de la communauté de communes et de le traduire dans une feuille de route opérationnelle.

Les objectifs poursuivis sont de plusieurs ordres :

- Fédérer les élus autour d'un projet politique et de valeurs,
- Proposer une vision d'ensemble et à long terme, concertée et co-construite avec les communes et partenaires de la communauté de communes,
- Définir les priorités du mandat,
- Affirmer le rôle de l'EPCI sur le territoire et auprès des habitants,
- Améliorer / renforcer la qualité des services apportés,
- Développer des politiques publiques plus ambitieuses.

Après une phase de consultation ayant abouti à l'attribution du marché aux cabinets NTC et Futuroest, cette démarche a été engagée au début de l'année 2022.

Une première phase de diagnostic a donné lieu à une concertation des communes et des habitants qui a permis de mettre en lumière les caractéristiques du territoire et d'identifier les enjeux devant être traités dans ce projet de territoire.

A partir de ces enjeux, les élus communautaires et municipaux ont pu travailler sur les orientations qu'ils souhaitent adopter pour chacune des quatre thématiques qui avaient été retenues : économie, environnement, services à la population, aménagement. Ce sont ainsi 14 projets prioritaires qui ont été validés :

Thématique économie :

- Le développement stratégique et la qualification d'une offre économique immobilière
- La structuration d'une fonction globale d'animation des réseaux économiques
- L'animation d'une démarche « métiers », en appui aux entreprises et contributive aux services rendus sur notre territoire

Thématique environnement :

- La consolidation d'une approche globale de l'eau
- La promotion d'une approche culturelle et stratégique du bocage et de la biodiversité
- L'accompagnement de la transition énergétique et climatique
- Des offres de mobilités alternatives et diversifiées

18h57 : arrivée de Madame NICOLLEAU

Thématique services à la population :

- Un pacte sportif et culturel pour une ouverture et un accès à tous
- Des réseaux performants d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement
- L'accompagnement solidaire des parcours de vie
- L'attractivité du territoire pour les professionnels du soin et la promotion de la santé (maisons de santé)

Thématique aménagement :

- Le renforcement de l'approche de l'urbanisme de projet au bénéfice d'une forte mobilisation des démarches de revitalisation des cœurs de bourgs
- Une diversification du parc de logements pour faciliter les parcours résidentiels

Projet transversal :

- Affirmer et animer un pacte de gouvernance et un pacte fiscal et financier

Le projet politique étant défini, la feuille de route opérationnelle a pu être élaborée en lien avec les élus et services référents, de façon à identifier et prioriser les actions découlant de ces orientations stratégiques, mais aussi afin d'évaluer les besoins en moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre.

Afin de s'assurer que les actions du projet de territoire pouvaient être mises en œuvre sans obérer les capacités financières de la communauté de communes, un travail de prospective financière a été réalisé. Ainsi, en intégrant à la prospective les coûts de fonctionnement du projet de territoire, évalués à 340 000 € par an, ainsi que les opérations d'investissement, il a été constaté que la situation financière restait bonne, avec des ratios financiers inchangés.

Sur la base de leurs priorités politiques et de cet éclairage financier, les élus du comité de pilotage ont validé le programme d'actions du projet de territoire le 17 novembre dernier.

Monsieur DALLET propose à chacun de s'exprimer sur ce projet.



Monsieur GAUTRON demande si une date a été fixée pour une présentation de ce projet aux élus. La date retenue est le 9 février 2023 à 18h30 Salle du Vallon de Sainte-Florence, Essarts en Bocage.

S'agissant des recrutements, Madame BARBARIT demande si tous les postes sont pourvus.

Monsieur DALLET répond que la Communauté de communes éprouve parfois des difficultés à recruter. Le poste de chargé d'affaires « bâtiments » n'est toujours pas pourvu. Il a donc été décidé de recourir à un cabinet de recrutement. Des offres pour certains postes ne sont pas lancées. Les postes, en lien avec des programmes comme ceux de la CTG, la mobilité et le PCAET sont publiés.

Monsieur RIFFAUD prend la parole. Il souligne que le projet de territoire est engageant. Le pacte de gouvernance, y compris le pacte financier et fiscal, est aussi important. Dans ce projet comme dans d'autres, l'articulation des différences entre communes et Communauté de communes a abouti à des consensus. Les échanges ont peut-être été longs mais fructueux. Les curseurs ont été posés au bon endroit pour aboutir à un projet de territoire qui manquait.

Monsieur DALLET reprend la parole. Le pacte financier et fiscal sera le second projet à adopter. Il était important de bâtir un projet de territoire sans contrainte financière afin que tous les élus puissent s'exprimer « sans frein » sur les besoins et leurs visions du territoire.

Ainsi des priorités ont pu être dégagées. Celles-ci ont fait l'objet de tests financiers afin de vérifier la véracité du travail collectif sur un projet commun, sans mettre à mal le budget communautaire.

Monsieur BELY pense que ce projet fait passer un cap au territoire. Il s'inscrit dans la continuité du travail réalisé depuis la fusion. Des nouveaux services vont être offerts à la population malgré un coût supplémentaire. Les élus peuvent être contents de leur travail.

Monsieur DALLET rappelle que ce projet aurait pu être réalisé plus vite et plus tôt. Toutefois, l'enchaînement de plusieurs facteurs depuis 2017 a ralenti la mise en œuvre de ce travail. Néanmoins, entre 2020 et 2021, les nouveaux élus se sont acculturés au territoire et à son fonctionnement pour pouvoir, en 2022, travailler et réfléchir ensemble sur un projet commun. Le but de ce document est qu'il puisse se poursuivre au-delà de 2026.

Madame BODET indique que l'essentiel, c'est que ce document soit rédigé. Effectivement, ce document est demandé depuis longtemps par les élus d'Essarts en Bocage. Cependant, les choses doivent se construire « petit à petit » sans précipitation. Ce travail a été enrichissant. Il a permis de créer du lien entre les élus et de leur permettre d'apprendre à mieux se connaître. Malgré le fait que les élus ne sont pas d'accord sur tout, il était important que chaque commune se respecte en fonction de ses singularités, particularités et besoins.

Monsieur DALLET remercie les élus d'avoir travaillé et contribué à l'écriture de ce document.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité (29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), décide d'adopter le projet de territoire.

Rapport n° 3 : Guichet unique de l'habitat intercommunal – Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des particuliers dans leurs projets photovoltaïques

Dans le cadre de son PCAET, la Communauté de communes s'est donnée pour objectif de prendre sa part à la transition énergétique, en réalisant des économies d'énergie mais aussi en favorisant la production d'énergies renouvelables.

D'autre part, le contexte géopolitique a provoqué une hausse forte du coût de l'énergie cette année.

Ce sont les raisons pour lesquelles il est proposé d'étoffer l'offre du guichet unique intercommunal de l'Habitat en y intégrant un accompagnement spécifique sur les projets photovoltaïques, dédiés aux particuliers et à leur logement.

L'objectif est de conseiller en amont les porteurs de projet privés sur la production d'énergies renouvelables et notamment sur le photovoltaïque en toiture en autoconsommation, en complément de l'accompagnement d'ores-et-déjà existant en matière de rénovation énergétique.

Le conseiller prendra en compte les particularités du logement, les besoins et les habitudes de consommation, et permettra de calibrer une installation pertinente au regard du contexte et de rassurer les particuliers quant au démarchage téléphonique parfois excessif de certaines entreprises.

Deux niveaux d'intervention sont programmés :

Niveau 1	Premier niveau d'information dispensé par téléphone uniquement. Simple information sur la faisabilité hypothétique du projet. Renseignements sur les éventuelles aides existantes mobilisables. Mise en perspective du projet au regard de travaux de rénovation énergétiques plus globaux.
Niveau 2	Accompagnement personnalisé en visio ou lors d'une permanence, pour une durée d'environ 1h30 à 2h (dans ce cas de figure, cette permanence devra s'articuler avec le système actuellement mis en place). Apporter un conseil plus poussé sur le projet, en abordant, les aspects techniques, financiers et administratifs, avec la réalisation de simulations.

Mise en perspective du projet au regard de travaux de rénovation énergétique plus globaux.
--

L'association HATEIS HABITAT, actuel prestataire de la Communauté de communes pour l'animation du guichet unique de l'habitat, a établi une proposition répondant à la mission évoquée ci-avant.

Afin d'évaluer la demande, l'objectif est de réaliser une première année-test pour ce nouveau dispositif, qui débutera à compter du 1er janvier. Cette nouvelle mission pourrait être soutenue financièrement par le SyDEV, dans des modalités qui restent encore à définir.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'engager cette nouvelle mission d'accompagnement des particuliers dans leurs projets photovoltaïques,
- De solliciter l'aide financière du SYDEV pour la mise en place de cette nouvelle prestation d'accompagnement,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Economie

Rapport n° 4 : Ouverture des commerces le dimanche en 2023, Essarts en Bocage

Par un courrier en date du 15 novembre 2022, un commerce de détail de décoration, mobilier et équipement de la maison sur la commune d'Essarts en Bocage, en accord avec son personnel, souhaite ouvrir le dimanche 26 novembre ainsi que les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023, soit 6 dimanches.

La dérogation d'ouverture ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce calendrier qui sera mis en application par arrêté municipal, après avis conforme de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Rapport n° 5 : Ouverture des commerces le dimanche en 2023, Saint-Fulgent

Par courriel en date du 18 novembre 2022, un commerce de vente d'automobiles et de camping-car de Saint-Fulgent, en accord avec son personnel, souhaite ouvrir les dimanches suivants :

DIMANCHES 2023	
15 janvier	11 juin
12 mars	18 juin
19 mars	10 septembre
26 mars	17 septembre
16 avril	8 octobre
4 juin	15 octobre

La dérogation d'ouverture ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

Le conseil municipal de Saint-Fulgent a rendu un avis favorable à cette demande lors de son conseil municipal du 14 novembre dernier.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce calendrier qui sera mis en application par arrêté municipal, après avis conforme de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Rapport n° 6 : Cession de parcelle agricole- Saint-Fulgent

Par courrier en date du 30 mai dernier, l'EARL Patrick BOISSEAU située à La Haute Bonnelière à Saint-Fulgent nous a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle YV 41 sur la commune de Saint-Fulgent (150 m²) afin d'y installer une réserve incendie à l'entrée de son élevage et répondre ainsi aux exigences réglementaires des installations classées soumises à autorisation.

Cette parcelle est située en zone agricole au PLUiH.

Le prix de cession de ce terrain est évalué à 0,36€ HT/m² correspondant au prix d'achat de la parcelle par notre collectivité en 2020. Le bornage inhérent à cette division sera également à la charge de l'EARL Patrick BOISSEAU.

Vu l'avis des services des domaines,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder à l'EARL Patrick BOISSEAU, ou toute personne qui s'y substituerait, la parcelle YV41p d'une surface de 150 m² environ à 0.36 € HT/m².
- De mettre à la charge de l'EARL Patrick BOISSEAU les frais de découpage et bornage parcellaire concernant cette cession,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'acte notarié.

Habitat

Rapport n° 7 : Attribution des primes « Mise en conformité assainissement autonome »

Dans sa séance du 03 novembre 2022, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 3 dossiers pour un montant total de 2 400 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant prime
GOURAUD Benoît BATONNIER Lucie	10 La Rabretière ESSARTS EN BOCAGE	Filtre compact	800 €
BLANCHARD Antoine	10 L'Elysée ESSARTS EN BOCAGE	Filtre compact	800 €
SURGE - BECOT Corinne	16 La Cossardièrre ESSARTS EN BOCAGE	Filtre compact	800 €
TOTAL			2 400 €

Sur un budget prévisionnel pour 2022 de 28 000 €, le montant disponible après ces dernières attributions est de 2 400 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « mise en conformité assainissement autonome » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.

Rapport n° 8 : Attribution de primes « Rénovation des façades »

Dans sa séance du 03 novembre 2022, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 2 dossiers représentant un montant total de 1 600 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
BOUANCHEAU Elie	19 rue du général Charrette SAINT FULGENT	Peinture	3 271 €	800 €
GUILBAUD Anthony	4 rue Jean Yole LES BROUZILS	Peinture	3 574 €	800 €
TOTAL			6 844 €	1 600 €

Sur un budget prévisionnel pour 2022 de 80 000 €, le montant disponible après ces dernières attributions est de 31 200 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « rénovation des façades » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.

Rapport n° 9: Attribution des primes « Travaux d'économie d'énergie »

Dans sa séance du 03 novembre 2022, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 17 dossiers pour un montant total de 9 750 € (Niveau 1 : 15 dossiers – Niveau 2 : 2 dossiers).

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
LARDIERE Anthony	2 La Baudrière CHAVAGNES EN PAILLERS	PAC Air/Eau	13 256 €	250 €
DURET Frédéric	2 rue Sainte Marie CHAVAGNES EN PAILLERS	PAC Air/Eau	10 820 €	250 €
LEBRIS - ABGRALL Catherine	6 Le Clos du Plessis SAINT FULGENT	PAC Air/Eau	8 653 €	3 000 €
GILBERT René-Paul	8 rue du Pijouit ESSARTS EN BOCAGE	Poele à Bois / Isolation des Combles	9 099 €	250 €
BONNEAU Jean-François	11 L'Hermitage BAZOGES EN PAILLERS	Chauffe-Eau Solaire	7 824 €	250 €

RABAUD Marie-Françoise et Claude	La Grossière ESSARTS EN BOCAGE	PAC Air/Eau / Insert	19 732 €	250 €
RAUTUREAU Ange	17 rue du Plessis Richard SAINT FULGENT	PAC Air/Eau	13 724 €	3 000 €
FIGUESTER David et GRIFFON Audrey	10 La Chapelle Verte SAINT FULGENT	Ouvertures / VMC B / PAC Air/Eau / Poêle	74 413 €	3 000 €
LE PIQUET Anthony et MAROT Charlène	8 La Rabretière ESSARTS EN BOCAGE	Isolation des combles perdus / Porte entrée	3 764 €	250 €
GABORIEAU Damien et Malika	2 impasse des Marronniers ESSARTS EN BOCAGE	PAC Air/Eau	15 291 €	250 €
ROULON Marie-Dominique et Jeannick	Rouadan ESSARTS EN BOCAGE	VMC B / Radiateurs électriques	3 900 €	250 €
RAUTUREAU Agnès	41 Avenue de Bretagne SAINT FULGENT	PAC Air/Eau	14 964 €	250 €
CHARRIER Christophe et Nathalie	14 rue des Mauges BAZOGES EN PAILLERS	PAC Air/Eau	11 168 €	250 €
BOISSON Didier	5 rue du Ruisseau SAINT ANDRE GOULE D'OIE	PAC Géothermie	15 900 €	3 000 €
ROULLON Jacques	8 rue Gaston Chaissac ESSARTS EN BOCAGE	ITE et ITI partielle / Isolation des combles / Remplacement des ouvertures / Poêle / VMC / Panneaux photovoltaïques	53 277 €	250 €
GILBERT Yves	5 Coteau de la Vennerie CHAVAGNES EN PAILLERS	PAC Air/Eau	15 683 €	250 €
BOSSEAU Florent	116 Chemin de la Plante CHAVAGNES EN PAILLERS	PAC Air/Eau	14 200 €	250 €
TOTAL			305 670 €	9 750 €

Sur un budget prévisionnel pour 2022 de 127 500 €, le montant disponible après ces dernières attributions est de 54 750 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « travaux d'économie d'énergie » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.

Habitat

Rapport n° 10 : Attribution des primes « Rénover accessible »

Dans sa séance du 03 novembre 2022, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 1 dossier représentant un montant total de 1 000 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif des travaux	Montant prime
REMIGEREAU Norbert	7 La Basse Coussaie ESSARTS EN BOCAGE	Adaptation de la Salle de Bain	5 919 €	1 000 €
TOTAL			5 919 €	1 000 €

Sur un budget prévisionnel pour 2022 de 20 000 €, le montant disponible après ces dernières attributions est de 8 000 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider la prime « rénover accessible » susvisée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.

Monsieur DALLET laisse la parole à Monsieur BELY en charge du sport.

Sport

Rapport n° 11 : Modification de la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2023 de la piscine Oasis et du centre aquatique Aquabulles

En raison de la hausse du coût de l'énergie, le déficit prévisionnel du budget annexe des piscines est en hausse. Afin de ne pas faire supporter l'ensemble de cette hausse sur le budget de la collectivité, il est proposé de mettre à jour la grille tarifaire des piscines Aquabulles et Oasis.

Pour rappel, Aquabulles a appliqué une seule augmentation de tarifs en 2020 depuis son ouverture.

Il est également proposé d'augmenter les tarifs d'Oasis afin de conserver une harmonisation entre les deux sites.

Monsieur BELY précise que les hausses cumulées (énergie, gaz, revalorisation salariale) sont estimées à 150 000 € supplémentaires sur le budget prévisionnel. L'augmentation de ces tarifs devrait permettre un gain estimé entre 70 et 80 000 €.

Ces tarifs ont bien été évidemment calqués sur ceux des équipements voisins.

Monsieur DALLET ajoute que des piscines ont fermé leurs portes du fait de l'augmentation des coûts énergétiques. D'autres collectivités sont quant à elles entrées en négociation avec leur prestataire.

Madame BODET demande si un tarif préférentiel est appliqué aux clients du territoire.

Monsieur BELY indique qu'il existe seulement un tarif préférentiel pour les écoles. Toutefois, il prend note de la remarque. C'est peut-être à réfléchir et notamment sur les abonnements. Les services se chargent d'étudier ce qui se pratique ailleurs.

Monsieur BABIN souligne que l'objectif de Christophe LOPEZ est d'attirer les clients hors territoire.

Monsieur DALLET ajoute qu'il faut peut-être y réfléchir. Malgré tout, les clients extérieurs permettent aussi la rentabilité de l'équipement (complétude des cours).

Madame BARON rapporte que des utilisateurs de la piscine Oasis lui ont fait remonter que des créneaux d'aquagym ont été arrêtés sur les Essarts. Elle souhaite connaître les raisons de ces fermetures de cours.

En effet, Monsieur BELY répond qu'il manque un maître-nageur. Des cours ont dû être fermés faute de personnel encadrant. Le phénomène est récurrent sur toutes les piscines.

Ces nouveaux tarifs seraient effectifs à compter du 1 janvier 2023.

Considérant que la liste de l'ensemble des tarifs des centres aquatiques Aquabulles et Oasis est jointe en annexe de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider la proposition de tarifs pour les centres aquatiques Aquabulles et Oasis à compter du 1 janvier 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer tous documents relatifs à cette proposition.

Culture

Rapport n° 12 : Programmation Week & Stages 2023 - 2024

Depuis 2012, la Communauté de communes propose aux particuliers des stages avec des thématiques variées qui ont lieu le week-end. Suivant les succès des précédents stages, les retours des avis des stagiaires et les suggestions diverses, une nouvelle programmation « Week & Stage » est proposée chaque année. Les membres de la commission « Culture-Bibliothèques-Communication » réunis le 28 septembre 2022 ont souhaité reconduire cette action et ainsi proposer une nouvelle programmation 2023-2024 qui sera publiée dans un livret distribué avec le magazine Info CC de janvier 2023.

Dépenses		Recettes	
« Conseil en image et style » - Samedi 4 mars 2023 (après-midi) à Bazoges-en-Paillers			
Sophie Fernandes – « L'instant Soph' » (25 €/pers.)	200 €	8 personnes maxi à 28 €	224 €
<i>Sous-total</i>	200 €	<i>Sous-total</i>	224 €
« Dessin » - Samedi 11 mars 2023 (après-midi) à l'atelier Bleu de Prusse à Chavagnes-en-Paillers			
Mythé Bitaud - artiste peintre (25 €/pers.)	125 €	5 personnes maxi à 30 €	150 €
<i>Sous-total</i>	125 €	<i>Sous-total</i>	150 €
NOUVEAU	« Atelier cuisine santé » - Samedi 18 mars 2023 (matin) à la Communauté de communes à Saint-Fulgent		
Emile GAY – naturopathe/conseillère bien-être (35 €/pers.)	210 €	6 personnes maxi à 40 €	240 €
<i>Sous-total</i>	210 €	<i>Sous-total</i>	240 €
NOUVEAU	« Atelier osier » - Samedi 1^{er} avril 2023 (après-midi) à la Communauté de communes + Bois du Défend		
Jacky Gouband – Natur&lien (40 €/pers.)	240 €	6 personnes maxi à 42 €	252 €
<i>Sous-total</i>	240 €	<i>Sous-total</i>	252 €
« Loisirs créatifs » - Samedi 15 avril 2023 (matin et après-midi) à la Communauté de communes			
Sébastien Fombertasse - animateur d'ateliers scrapbooking (40 €/pers.)	600 €	15 personnes maxi à 45 €	675 €
<i>Sous-total</i>	600 €	<i>Sous-total</i>	675 €
« Aquarelle » - Samedi 29 avril 2023 (après-midi) à l'atelier Bleu de Prusse à Chavagnes-en-Paillers			
Mythé Bitaud - artiste peintre (35 €/pers.)	175 €	5 personnes maxi à 40 €	200 €
<i>Sous-total</i>	175 €	<i>Sous-total</i>	200 €
NOUVEAU	« Fabrication produits cosmétiques » - Vendredi 12 mai 2023 (soirée) à la Communauté de communes		
Aude Barré – animatrice d'ateliers zéro déchet (30 €/pers.)	180 €	6 personnes maxi à 35 €	210 €
<i>Sous-total</i>	180 €	<i>Sous-total</i>	210 €
« Danses trad' et bal folk » - Samedi 13 mai 2023 (après midi et soir) dans la salle Emeraude de Chavagnes-en-Paillers			
Groupe Arbadétorne stages + bal	1 700 €		
Technique son/lumière	700 €	70 pers. le stage à 12 € (sans le bal)	840 €
Location salle Emeraude	400 €	270 pers. le bal uniquement à 8 €	2160 €
Réception (café, brioche...)	90 €	(gratuit - 18 ans)	
Repas musiciens et techniciens	110 €		
<i>Sous-total</i>	3 000 €	<i>Sous-total</i>	3 000 €
« Couture » - Samedi 3 juin 2023 (matin) à l'atelier Ptite Quenotte à Chavagnes-en-Paillers			
Aude Barré « Atelier Ptite Quenotte » (37 €/pers.)	111 €	3 personnes maxi à 40 €	120 €
<i>Sous-total</i>	111 €	<i>Sous-total</i>	120 €
« Fabrication meuble en matériaux recyclés » - Samedi 10 juin 2023 (après-midi) à l'atelier Esprit Loft Recup à La Copechagnière			
Yohan Bled « Esprit Loft Recup » (35 €/pers.)	210 €	6 personnes maxi à 40 €	240 €

<i>Sous-total</i>	210 €	<i>Sous-total</i>	240 €
« Photo portrait » - Samedi 17 juin 2023 (après-midi) à la Communauté de communes + La Mare aux Fées à Saint-Fulgent			
Adeline Ferré « Adeline photographies » de Chavagnes en Paillers (40 €/pers.)	320 €	8 personnes maxi à 45 €	360 €
<i>Sous-total</i>	320 €	<i>Sous-total</i>	360 €
NOUVEAU LIEU			
« Photo nature » - Samedi 23 septembre 2023 (après-midi) A la Communauté de communes + Etang des Renaudières à St Fulgent			
Patrick Trécul - photographe naturaliste (30 €/pers.)	240 €	8 personnes maxi à 35 €	280 €
<i>Sous-total</i>	240 €	<i>Sous-total</i>	280 €
« Art floral » - Vendredi 6 octobre 2023 (soirée) dans la boutique l'Entre'Pôt à Essarts en Bocage			
Maëliiss Duché-Segretin - artisan fleuriste « L'Entre'Pôt » (30 €/pers.)	180 €	6 personnes maxi à 35 €	210 €
<i>Sous-total</i>	180 €	<i>Sous-total</i>	210 €
« Tricot ou crochet » à Essarts en Bocage - Samedi 18 novembre 2023 (après-midi) dans la boutique Fil'ou Tissu Créations à Essarts en Bocage			
Julie Pognard « Fil'ou Tissu Créations » (30 €/pers.)	180 €	6 personnes maxi à 35 €	210 €
<i>Sous-total</i>	180 €	<i>Sous-total</i>	210 €
« Sophrologie » - Samedi 2 décembre 2023 (après-midi) au centre aquatique Aqua°Bulles à Saint-Fulgent			
Lucie Lucas – sophrologue diplômée à Essarts en Bocage (20 €/pers.)	200 €	10 personnes maxi à 25 €	250 €
<i>Sous-total</i>	200 €	<i>Sous-total</i>	250 €
« Œnologie » - Vendredi 26 janvier 2024 (soir) au Manoir aux Doves à Bazoges-en-Paillers			
François Goraud - Cave Vinochio (40 €/pers.)	400 €	10 personnes maxi à 52 €	520 €
Location salle	120 €		
<i>Sous-total</i>	520 €	<i>Sous-total</i>	520 €
« Initiation mur d'escalade » - Date à définir (après-midi) à la Halle intercommunale des sports HIS & O			
Association Grimpabloc85 (20 €/pers.)	320 €	16 personnes maxi à 20 €	320 €
<i>Sous-total</i>	320 €	<i>Sous-total</i>	320 €
<i>Frais divers (réception, communication...)</i>	450 €		
TOTAL	7 461	TOTAL	7 461

Cela représente 17 stages. Des dates supplémentaires sont systématiquement programmées lorsque les stages sont complets.

Madame NICOLLEAU souligne que si un stage rencontre un franc succès, d'autres dates sont programmées.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la programmation Week & Stages 2022-2023.

Rapport n° 13 : Musée Mobile d'art contemporain (MuMo) sur le territoire

Le 9 mai 2022, la Commission Culture, Réseau des bibliothèques, Communication a validé le passage d'un **Musée Mobile** d'art contemporain (MuMo) sur le territoire. Il s'agit d'un camion véhiculant une exposition de quelques œuvres du FRAC des Pays de la Loire, sur le thème *Battre la mesure*.

Lors de son passage, le MuMo accueillera 15 classes (1^{er} et 2nd degré) pour une visite de l'exposition et un atelier de pratique artistique proposés par les 2 médiateurs culturels du MuMo. Le mercredi après-midi sera réservé à l'accueil d'une structure extra-scolaire et il y aurait 2 temps de portes ouvertes pour tous.

Le MuMo stationnera sur la commune de Chavagnes-en-Paillers du 16 au 20 janvier 2023 sur le parking de la salle Emeraude.

Il a été proposé que la Communauté de communes prenne en charge les dépenses liées à la venue du MuMo (projet intercommunal) à savoir :

- La participation financière au projet de 1 000 €
- L'accueil de l'équipe du MuMo soit 2 médiateurs culturels et 1 chauffeur (repas et hébergement)
- Les transports scolaires (équité de territoire)

Participation frais MuMo	1 000,00 €
Hébergement médiateurs culturelles +repas soir	750,00 €
Transports scolaires	2 250,00 €
Repas midi (2 médiateurs et 1 chauffeur)	90,00 €
Repas 15/01 pour 2 médiateurs	40,00 €
TOTAL	4 130,00 €

La commune d'accueil prend en charge la logistique liée au stationnement (sécurité, accessibilité...), le ménage, la mise à disposition d'une salle d'atelier et l'accès aux douches et sanitaires pour le chauffeur.

Le partenariat mis en place entre le MuMo, la commune de Chavagnes-en-Paillers et la Communauté de communes fait l'objet d'une convention (document en annexe).

Madame BODET demande le détail des classes participantes.

Madame NICOLLEAU répond que toutes les écoles participent sauf celles de La Copechagnière.

Madame BARBARIT précise que les écoles ont construit un dossier de candidature transmis à La Région. C'est cette dernière qui a sélectionné les écoles participantes (entre 3 et 400 élèves).

Madame VALIN précise que le camion sera stationné Salle Emeraude à Chavagnes-en-Paillers avec deux jours d'ouverture tout public (mercredi après-midi et vendredi soir).

S'agissant de la communication, elle est coordonnée par la FRAC. La commune et la Communauté de communes se chargent de relayer la communication.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- Valider l'enveloppe budgétaire affectée à cette action,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer la convention de partenariat entre le MuMo, la commune de Chavagnes-en-Paillers et la communauté de communes.

Monsieur DALLET donne la parole à Monsieur GAUTRON en charge des finances.

Finances

Rapport n° 14 : Fonds de concours 2022

L'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiant le CGCT prévoit « que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Considérant que le versement d'un fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :

- 1) Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (superstructure ou infrastructure).
- 2) Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.
- 3) Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil de communauté et du ou des Conseils municipaux concernés.

Considérant que la période d'application est de 3 années.

Considérant que le type de versement peut être annuel ou autres périodes pour disposer d'un concours substantiel sur un projet important dans la limite des crédits inscrits au budget.

Considérant que la commune des Brouzils souhaite modifier sa demande de fonds de concours effectuée au titre de l'année 2022 :

Commune	Objet de l'aide	Montant opération HT	Financement
LES BROUZILS	Réhabilitation des dépendances du Prieuré	97 036,40 €	Commune : 65 732,40 € Fonds de concours : 31 304 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider le nouvel objet du fonds de concours 2022 accordé à la commune des Brouzils, conformément au tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer toutes les pièces du dossier.

Finances

Rapport n° 15 : Commission d'appel d'offres

Un membre de la commission d'appel d'offres actuelle n'est pas conseiller communautaire. Par courrier en date du 16 février 2021, les services préfectoraux ont demandé qu'une nouvelle CAO soit constituée après démission volontaire et individuelle de chaque membre.

Ainsi, en application de l'article L.1411-5 du CGCT, il est proposé de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent composée :

- 1) du Président de la Communauté de Communes ou de son représentant, comme Président de la Commission d'Appel d'Offres ;
- 2) de cinq membres du Conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation par élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, c'est-à-dire cinq.

L'article D.1411-3 précise qu'il s'agit d'un scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

La Commission d'Appel d'Offres peut faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Peuvent également participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- Sur l'invitation du Président : le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence,
- Sur désignation du Président : des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Monsieur DALLET fait appel de candidature pour la constitution de la liste des membres titulaires et de la liste des membres suppléants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Jean-Luc GAUTRON	Jérôme CARVALHO
Eric SALAÜN	Jean-François YOU
Freddy RIFFAUD	Philippe BELY
Emilie DUPREY	Catherine SOULARD
Christian MERLET	Annie NICOLLEAU

La liste étant constituée et n'ayant pas d'autres candidatures, Monsieur DALLET invite les conseillers communautaires à procéder à l'élection des membres à bulletin secret.

1 ^{er} tour de scrutin			
Votants :	29	Voix obtenues :	29
Bulletins blancs :	0		
Bulletins nuls :	0		
Suffrages exprimés :	29		
Majorité absolue :	16		

Les conseillers communautaires susvisés sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Finances

Rapport n° 16 : Engagement partenarial avec la DDFIP

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts souhaite s'engager dans un partenariat avec les services de la Direction Départementales des Finances Publiques (DDFiP) dans une démarche volontariste de modernisation de la qualité des comptes.

Ce partenariat a pour objectif de renforcer les rapports entre la collectivité et les services de la DDFiP, d'améliorer la gestion publique locale d'exécution des missions communes entre les deux entités et de valoriser la nouvelle fonction de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

Les partenaires proposent de contractualiser leurs engagements réciproques dans une convention et se fixent une série d'objectifs organisés autour de 4 axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- Développer les échanges entre l'ordonnateur et le comptable,
- Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de dépense et de recette,
- Renforcer la fiabilité des comptes,
- Développer le conseil.

Un bilan annuel réalisé par les partenaires permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre. Le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises. Cette convention est signée pour une période de trois ans.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'acter de l'engagement partenarial avec les services de la DDFiP dans le but d'améliorer les échanges et la qualité comptable entre les partenaires pour une durée de 3 ans.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer cette convention et tout document afférant.

Finances

Rapport n° 17 : Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de l'extension de la ZA l'Hermitage à Bazoges-en-Paillers

Le marché de travaux relatif à l'aménagement de l'extension de la ZA l'Hermitage à Bazoges-en-Paillers a été lancé en procédure adaptée et a été publié sur le profil acheteur www.marches-securises.fr du 30 septembre 2022 au 21 octobre 2022, dans le journal Ouest-France 85 le 5 octobre 2022 ainsi que sur le site « lemoniteur.fr » (valant JAL) le 1^{er} octobre 2022.

La remise des offres a été fixée au 21 octobre 2022 à 12h00.

La consultation n'est pas allotie.

Le montant estimatif du marché est de 287 000.00 € HT.

L'analyse des offres a été effectuée par GEOUEST de la Roche-sur-Yon, maître d'œuvre. Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres est effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

4 entreprises ont répondu dans le délai imparti :

- L'entreprise FABRICE TP de la Gaubretière
- L'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Enseigne MIGNE TP de la Boissière de Montaigu
- L'entreprise ALAIN TP de Saint-Prouant
- L'entreprise COLAS France de Fontenay-le-Comte

Considérant l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise COLAS France de Fontenay-le-Comte pour un montant de 194 552.20 € HT.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché à l'entreprise COLAS France de Fontenay-le-Comte pour un montant de 194 552.20 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché.

Finances

Rapport n° 18 : Fusion des budgets Régie et DSP Assainissement

Dans le cadre de son contrôle réalisé en 2021, la Chambre Régionale des Comptes a souligné la nécessité de regrouper certains budgets afin d'améliorer la lisibilité des données budgétaires.

Il est donc proposé de fusionner les budgets assainissement DSP (43501) et assainissement Régie (43530) dans un seul et même budget « Assainissement » sous le numéro 43530 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Une comptabilité analytique sera mise en œuvre pour permettre la distinction des différents modes de gestion au sein de ce budget.

Le passif et l'actif ainsi que les résultats budgétaires du budget assainissement Régie (43530) seront repris au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, les budgets annexes relevant des nomenclatures M4X (M49 pour l'assainissement) font actuellement l'objet d'un recensement par les services de la DGFIP pour passer en budget rattaché avec régie autonome. Ainsi, les budgets relevant de ce mode de gestion disposent d'une trésorerie et d'un compte au trésor qui leurs sont propres. Ce rattachement ne peut avoir lieu qu'à chaque début d'exercice et entraîne le transfert de la trésorerie des budgets assainissement sur un compte au trésor spécifique (montant estimé au 31/12/22 : 1,52 MK €).

Vu l'avis favorable du Trésorier en date du 21 octobre 2022,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De procéder à la fusion des budgets assainissement Régie (43530) et budget assainissement DSP (43501) dans un budget unique assainissement (43530) à compter du 1^{er} janvier 2023.
- D'accepter le passage du budget assainissement (43530) en budget rattaché avec régie autonome au 1^{er} janvier 2023.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer tout document permettant cette fusion.

Finances

Rapport n° 19 : Budget principal : intégration des budgets petite enfance et tourisme au sein du budget principal

Dans le cadre de son contrôle réalisé en 2021, la Chambre Régionale des Comptes a souligné la nécessité de regrouper certains budgets afin d'améliorer la lisibilité des données budgétaires.

Il est donc proposé d'intégrer dans le budget principal (43500) les budgets Petite Enfance (43508) et Tourisme (43503) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Une comptabilité analytique sera mise en œuvre pour permettre le suivi de chacun des services au sein du budget principal.

Le passif et l'actif ainsi que les résultats budgétaires des budgets Petite Enfance (43508) et Tourisme (43503) seront repris au 31 décembre 2022.

Vu l'avis favorable du Trésorier en date du 21 octobre 2022,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'intégration des budgets Petite Enfance (43508) et Tourisme (43503) dans le budget principal (43500) à compter du 1^{er} janvier 2023.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer tout document permettant cette intégration.

Finances

Rapport n° 20 : Mise en œuvre des durées et des modalités d'amortissement suite au passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023

Le passage à la nomenclature M57 prévu le 1^{er} janvier 2023 nécessite une mise à jour des délibérations précédentes concernant les amortissements de la collectivité.

Pour rappel, les modalités d'amortissement de la collectivité sont répertoriées dans plusieurs délibérations datant de 2011, 2012 et 2015.

Afin d'harmoniser les durées d'amortissement et de prendre en compte les nouveaux articles issus de la nomenclature M57, Monsieur le président soumet à l'avis du Conseil communautaire le tableau joint en annexe.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la mise à jour des durées et des modalités d'amortissements telles que présentées dans le tableau joint en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Finances

Rapport n° 21 : Actualisation des loyers des logements sociaux au 1^{er} janvier 2023

Lors du Conseil d'administration du 18 octobre 2022, Vendée Logement a décidé que les loyers des logements seraient révisés en fonction du diagnostic de performance énergétique (DPE) de la résidence. Les pourcentages retenus sont les suivants :

- + 3,60 % pour les résidences classées en DPE A et B,
- + 3,00 % pour les résidences classées en DPE C, D et E,
- Aucune augmentation pour les résidences classées en DPE F et G.

Ces augmentations seront validées lors du prochain conseil d'administration du 13 décembre 2022.

La Communauté de communes est propriétaire de plusieurs logements classé en DPE D. Il est donc proposé d'augmenter les loyers sur les mêmes bases que Vendée Logement pour l'année 2023.

Monsieur GAUTRON indique que ce nouveau mode d'application des loyers est intéressant du fait de l'augmentation énergétique actuelle.

Monsieur FRANCOIS demande si des études sont envisagées pour améliorer la qualité énergétique des logements.

Monsieur DALLET indique qu'il faut dans un premier temps s'assurer que les logements en question soient réellement des « passoires énergétiques ».

Madame PIVETEAU-CANLORBE souligne que les logements classés D sont plutôt bien isolés.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'appliquer une révision de loyers pour les logements confiés à Vendée Habitat de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Ressources Humaines

Rapport n° 22 : Adoption du tableau de effectifs

Il est proposé de créer un poste au grade d'attaché à temps complet afin de pérenniser les missions afférentes à l'Ecologie Industrielle et Territoriale. Par ailleurs, ce poste permettra d'accroître les missions de développeur économique nécessaires au service développement.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la Communauté de Communes pourra recruter, en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour une durée maximale de 3 ans. L'agent devra justifier de qualification et / ou d'une expérience en lien avec le secteur recherché et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Il pourra également bénéficier du régime indemnitaire mis en place pour les attachés territoriaux.

Il est également proposé de créer un poste à temps complet au grade de technicien principal de 1^{ère} classe afin d'assurer les missions de chargé d'opérations voirie. Au-delà des opérations intercommunales, il pourra intervenir pour les communes en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de sa réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et compte tenu de sa valeur professionnelle et de son investissement, il est proposé de faire bénéficier à un agent technique polyvalent, un avancement à ce grade dès le 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé de pérenniser le poste d'assistante du pôle environnement et services techniques. Afin de bien définir le besoin, le périmètre et les missions, un agent a été recruté pour un an. Il s'avère que les missions sont indispensables pour faire face à la charge de travail.

Il est donc proposé de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial.

Pour faire suite à la demande d'un agent de diminuer son temps de travail au sein de la Communauté de communes, il est proposé de supprimer un poste à temps non complet 27 heures hebdomadaires (77,14 %) au grade d'adjoint technique et de créer un poste au grade d'adjoint technique à temps non complet 17 heures hebdomadaires 48,57 %). Cette opération n'a pas d'impact sur le statut de l'agent.

Monsieur MANDIN demande si le poste à mi-temps de Morgane est remplacé par le poste de développeur économique à temps complet.

Concernant le renforcement du pôle assainissement, aujourd'hui, ce pôle est constitué d'un technicien et d'un agent administratif en contrat pour un an. Ce pôle est en développement et il est nécessaire de pérenniser le poste d'assistante pour toutes les tâches administratives (prise de rendez-vous, demande branchement, facturation). Denis RIGNAULT quant à lui vient remplacer Laëtitia LAMOUREUX.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le tableau des effectifs comme suit :

POSTES CRÉÉS	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} octobre 2022	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} janvier 2023	Pourvus en ETP
Catégorie A			
<u>Filière administrative :</u>			
- Directeur Général des Services	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Attaché principal	2 (tps complet)	2 (tps complet)	1
- Attaché	3 (tps complet)	4 (tps complet)	4
<u>Filière technique :</u>			
- Ingénieur	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière culturelle :</u>			
- Bibliothécaire	1 (tps complet)	1 (tps complet)	0
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Médecin hors classe	5 (tps complet)	5 (tps complet)	4
- Médecin hors classe	1 (tps non complet : 30 h / 35)	1 (tps non complet : 30 h / 35)	0,86
- Médecin hors classe	1 (tps non complet : 20 h / 35)	1 (tps non complet : 20 h / 35)	0,57
- Infirmier en soins généraux de classe normale	1 (tps non complet : 12 h / 35)	1 (tps non complet : 12 h / 35)	0,34
- Educateur de Jeunes Enfants	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Educateur de Jeunes Enfants	1 (tps non complet : 32 h / 35)	1 (tps non complet : 32 h / 35)	0,91
Sous-total :	19 postes (17,68 en ETP)	20 postes (18,68 en ETP)	15,68

Catégorie B			
<u>Filière administrative :</u>			
- Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière technique :</u>			
- Technicien principal 1^{ère} classe	3 (tps complet)	4 (tps complet)	4
- Technicien principal 2 ^{ème} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Technicien	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Aux. de puériculture de classe supérieure	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Aux. de puériculture de classe normale	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
<u>Filière sportive :</u>			
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
Sous-total :	13 postes (13 en ETP)	14 postes (14 en ETP)	14
Catégorie C			
<u>Filière administrative :</u>			
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3 (tps complet)	3 (tps complet)	3
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6 (tps complet)	6 (tps complet)	6
- Adjoint administratif	8 (tps complet)	9 (tps complet)	9
- Adjoint administratif	1 (tps non complet : 21,70 h / 35)	1 (tps non complet : 21,70 h / 35)	0,62
<u>Filière technique :</u>			
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	3 (tps complet)	4 (tps complet)	4
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 26 h / 35)	1 (tps non complet : 26 h / 35)	0,74
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 20 h / 35)	1 (tps non complet : 20 h / 35)	0,57
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 17 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	2 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 27 h / 35)	0	0
- Adjoint technique	0	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 13 h / 35)	1 (tps non complet : 13 h / 35)	0
<u>Filière culturelle :</u>			
- Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Agent social	3 (tps complet)	3 (tps complet)	3
Sous-total:	32 postes (29,56 en ETP)	33 postes (30,28 en ETP)	29,91
Total :	64 postes	67 postes	
Total en ETP :	60,24	62,96	59,59

Rapport n° 23 : Création d'un poste non permanent – Contrat de projet (A)

Rapporteur : Jacky DALLET

En application des articles L.332-24 et suivants du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics, peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

La Communauté de communes est lauréate de l'appel à projets AVELO 2. Dans ce cadre et avec le soutien de l'ADEME, elle va recruter un chargé de mission vélo / mobilités actives, en contrat de projet pour une durée de trois ans, pour mettre en œuvre sa politique cyclable (réalisation du schéma, animation/communication, développement des services, évaluation, accompagnement des changements de pratiques sociales et comportement).

Le chargé de mission mobilités relèvera de la catégorie A au grade d'attaché et devra :

- piloter et suivre l'élaboration du schéma directeur des modes actifs du territoire,
- conduire, suivre et évaluer le déploiement du plan d'actions élaboré dans le cadre du schéma directeur des modes actifs,
- organiser des actions de promotion, animation et communication en faveur du développement du vélo et des mobilités actives,
- assurer la gestion des transports scolaires,
- mobiliser les acteurs autour du PCAET.

La rémunération sera déterminée en lien avec l'échelle indiciaire afférente au grade d'attaché et le régime indemnitaire attribué sera afférent au régime indemnitaire adopté par la Communauté de communes (RIFSEEP).

Le chargé de mission embauché doit apporter une forte plus-value technique sur le territoire. Il est préconisé que la personne soit titulaire d'une formation de niveau BAC + 5 en transport, mobilité, aménagement ou une expérience professionnelle équivalente.

Monsieur DALLET précise qu'une des missions qui sera demandée au chargé de mission sera de dessiner les schémas de mobilité de bourgs à zones économiques et de communes à communes (piétons et vélos).

Madame BODET s'interroge sur la nécessité de recruter un chargé de mission catégorie A sur ce type de poste.

Monsieur DALLET répond que les profils recrutés dans d'autres collectivités sur des postes similaires sont des catégories A. Il faut être attractif pour recruter.

Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n° 2020-172 du 27 février 2020). Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en ses article L. 332-24 et suivants,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi non permanent au grade d'attaché relevant de la catégorie A à temps complet. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L.332-24 et suivants du code général de la fonction publique.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

Rapport n° 24 : Avenant au marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rues du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices

Le marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rues du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices à Saint-Fulgent, lancé en groupement de commandes avec la commune de Saint-Fulgent, a été notifié à l'entreprise SOFULTRAP de Saint-Fulgent pour un montant estimatif de 247 774.50 € HT.

Lors du démarrage des travaux, un réseau d'amiante a été découvert, il convient donc de passer un avenant en plus-value pour la dépose de ce réseau pour un montant de 11 420.00 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 259 194.50 HT (+ 4.61 %).

Monsieur MANDIN s'interroge sur la qualité du diagnostic. Ce dernier était censé repérer les présences d'amiante.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant proposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer les pièces du marché.

Administration générale

Rapport n° 25 : Décisions du président

Rapporteur : Jacky DALLET

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a donné délégation au Président pour prendre certaines décisions.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil communautaire des décisions prises en vertu de cette délégation.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL 2022

N°	Objet de la décision	Attributaire	Montant HT	Date décision
270	Attribution de marché pour les travaux de réparation de la toiture de la salle de sport de Saint-André-Goule-d'Oie	Hors d'eau_La Garnache	7 763,45 €	03/11/2022
271	Convention SyDEV relative à la réalisation de la mission d'audit énergétique sur le centre aquatique Aquabulles à Saint-Fulgent	SyDEV_La Roche-sur-Yon	715,00 €	03/11/2022
272	Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de matériels et licences informatiques (durée accord cadre 3 ans)	APS Solutions_Pont-Saint-Martin (44)	137 468,00 €	03/11/2022
273	Accroissement temporaire d'activité au pôle technique du 5 novembre au 4 décembre 2022	Hélène JARRY	17 h 30 par semaine	03/11/2022
274	Déclaration d'intention d'aliéner parcelle YV95 rue du Pont Bonneau sur la commune d'Essarts en Bocage (division parcellaire) M. Hulcoq			03/11/2022
275	Déclaration d'intention d'aliéner parcelle YV95 rue du Pont Bonneau sur la commune d'Essarts en Bocage (division parcellaire) M. Hulcoq			03/11/2022
276	Attribution de marché pour les travaux de bûchage talus et plantation pour la STEP de Saint-André-Goule-d'Oie	ROTURIER_Pouzauges	6 700,00 €	04/11/2022
277	Attribution de marché relatif aux travaux de pose et de câblage en fibre optique pour le parc d'activités La Promenade Nord à Chavagnes-en-Paillers	SOLUTEL_Theix Noyalo (56)	4 301,00 €	07/11/2022
278	Convention n°E.P4.520.22.001 relative à des travaux d'extension de réseaux électriques pour la zone d'activité l'Hermitage sur la commune de Bazoges-en-Paillers	SyDEV_La Roche-sur-Yon	38 642,00 €	08/11/2022
279	Déclaration d'intention d'aliéner parcelle ZK 11 Le Moulin rouge sur la commune de La Rabatelière (Maison bleue)			09/11/2022
280	Attribution de l'accord-cadre fourniture d'azote liquide pour la cabine de cryothérapie du centre aquatique Aquabulles pour une durée de 3 ans	Azotes services_Les Sorinières (44)	60 180,00 €	09/11/2022
282	Avenant au marché de prestations intellectuelles maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station de traitement de l'Oie Sainte-Florence sur la commune d'Essarts en Bocage	SICAA Etudes_Bellevisny	Montant prév : 1 500 000 € Forfait définitif : 37 500 € Taux rémunération : 2,5 %	15/11/2022
283	Déclaration d'intention d'aliéner parcelle YD 117 sur la commune d'Essarts en Bocage (Kervalis)			15/11/2022
307	Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de bureau du refuge de Grasla aux Brouzils	BERRIAU Menuiseries_Les Brouzils	7 008,34 €	16/11/2022
308	Attribution du marché relatif à l'acquisition d'une laveuse de sol tractée pour la piscine Oasis à Essarts en Bocage	NILFISK_Courtaboeuf (91)	5 094,37 €	21/11/2022
309	Appel à un agent administratif au pôle technique	Hélène JARRY	60 % durée hebdo du 5/12 au 04/01/23 70 % durée hebdo du 05/01 au 04/02/23 80 % durée hebdo du 05/02 au 28/02/23	22/11/2022
310	Appel à une assistante d'un docteur en médecine générale à la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Fulgent - Chauché du 1er au 8 janvier 2023 (assistante Dr Morisseau)	Naomi DUBOIS	30 h/semaine	22/11/2022
311	Attribution marché travaux aménagement chemin des Bruyères sentier de La Rabretière Essarts en Bocage	Marmin Espaces verts_Essarts en Bocage	5 525,13 €	22/11/2022
312	Déclaration d'intention d'aliéner parcelle YV90 commune d'Essarts en Bocage (division parcellaire ARTIKA)			22/11/2022
313	Appel à une assistante d'un docteur en médecine à la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Fulgent - Chauché du 14 décembre au 30 janvier 2023 (assistante Dr Sagona)	Audrey MAREAU	10 h / semaine	23/11/2022
314	Attribution du marché de travaux d'étanchéité et d'isolation des bas de murs sous les menuiseries de la halle bassin de la piscine Oasis à Essarts en Bocage	SMAC_La Roche-sur-Yon	5 784,00 €	23/11/2022
315	Convention de servitudes entre la Communauté de communes et Enedis pour le passage du câble d'alimentation du poste de transformation Les Cerisiers à Chavagnes-en-Paillers			30/11/2022
316	Convention avec le SyDEV relative la réalisation d'une extension du réseau électrique au parc d'activités de La Promenade Nord - Ilot B sur la commune de Chavagnes-en-Paillers	SyDEV_La Roche-sur-Yon	121 167,00 €	30/11/2022
317	Convention n° 08.057.2022 – extension du réseau d'eau potable pour desservir le parc d'activités de la Promenade Nord - Ilot B à Chavagnes-en-Paillers	Vendée Eau_La Roche-sur-Yon	4 319,30 €	30/11/2022
318	Attribution du marché relatif à la gestion des DT - DICT	SOGLINK_Caluire et Cuire (69)	4 485,00 €	01/12/2022

Questions diverses

Rapport n° 26 : Agenda

Jeudi 5 janvier	18 h 30 Salle du conseil La Merlatière	Bureau
Mardi 10 janvier	18 h 30 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Conseil exploitation assainissement
Jeudi 12 janvier	18h30 Salle HIS&O' Chavagnes-en-Paillers	Vœux
Mardi 17 janvier	8 h 30 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Pays_Bureau

Mardi 17 janvier	18h30 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Commission finances_DOB
Jeudi 19 janvier	18 h 30 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	COFIL Pacte fiscal et financier
Mercredi 25 janvier	18 h 30 Salle Grasla CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	GIDON, assemblée générale (maires du territoire)
Jeudi 26 janvier	18 h 45 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Conseil communautaire DOB
Mardi 31 janvier	18 h 30 Chavagnes-en-Paillers	Commission habitat
Mercredi 1 ^{er} février	18 h 30 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Commission tourisme et sports (subventions)
Jeudi 2 février	18 heures Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Pays_comité syndical
Mardi 7 février	18 h 30 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Commission finances
Jeudi 9 février	18 h 30 Salle du Vallon, Sainte-Florence Essarts en Bocage	Projet de territoire, restitution aux élus
Jeudi 2 mars	18 h 45 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Conseil Pacte fiscal et financier
Mardi 7 mars	18 h 30 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Commission finances
Jeudi 9 mars	18 h 30 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Bureau

Mardi 14 mars	8 h 30 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Pays_Bureau
Jeudi 16 mars	18 h 30 La Copechagnière	Commission habitat
Jeudi 16 mars	18 h 30 Amphithéâtre CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Démarche CTG/ABS, restitution
Jeudi 23 mars	18 h 45 Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Conseil communautaire
Mardi 28 mars	18 heures Salle du conseil CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Pays_Comité syndical

Avant de lever la dernière séance de l'année, Monsieur DALLET résume les différents travaux réalisés en 2022 (piscine Oasis, STEP de Saint-André-Goule-d'Oie et de Saint-Florence / L'Oie, salle de sports HIS&O').

En 2023, il y a forcément moins d'investissements mais il faudra mettre en œuvre le projet de territoire et les études réalisées en 2022.

Il rappelle que la cérémonie des vœux 2023 aura lieu le jeudi 12 janvier 2023 à Chavagnes-en-Paillers, salle HIS&O'.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Le Président,
Jacky DALLET

Le Secrétaire général,
Jean-Luc GAUTRON

